

Délibération n°246 : Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Metz en Scènes,

Le Conseil d'Administration, entendu dans sa séance du 16 juin 2023,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 29 mars 2023, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 12

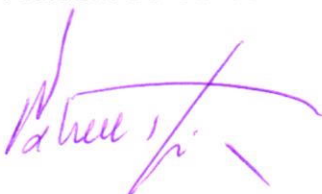
Pour : 12

Contre :

Abstention :

Fait à Metz, le 16 juin 2023

Le Président du Conseil d'administration



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES
COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ
GRAND EST

SÉANCE COMMUNE DU 29 MARS 2023

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est

Étaient présents :

Représentant la ville, Mesdames et Messieurs : Caroline AUDOUY, Laurent DAP, Françoise GROLET, Yvette MASSON FRANZIL, Jean-Marie NICOLAS, Charlotte PICARD, Anne STEMART, Patrick THIL, Doan TRAN, Michel VORMS.

Représentant la Région Grand Est, Madame Evelyne GAREAUX

Représentant Metz Métropole, Monsieur Jean-Luc BOHL

Étaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine BAILLOT, Timothée BOHR, Cédric CHEVALIER, Stéphanie KIS, Grégoire LALOUX, Martine LIZOLA, Arnaud ROBINET, Nicolas TOCHET, Isabelle VIALLAT, Marie-Claude VOINÇON.

Conseil d'Administration de Metz en Scènes

Étaient présents :

Représentant la ville, Mesdames et Messieurs : Caroline AUDOUY, Laurent DAP, Françoise GROLET, Yvette MASSON FRANZIL, Jean-Marie NICOLAS, Charlotte PICARD, Anne STEMART, Patrick THIL, Doan TRAN, Michel VORMS.

Personnalités qualifiées : Messieurs Jean-Luc BOHL, Benoît BRADEL, Nicolas STROESSER

Représentants du personnel : Monsieur Hervé ABRAHAM, Madame Céline JACQUOT.

Étaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Catherine BAILLOT, Timothée BOHR, Cédric CHEVALIER, Grégoire LALOUX, Martine LIZOLA, Olivier MANTEI, Chiara PARISI, Pierre PAULY, Arnaud ROBINET, Alexandra TOBELAIM, Nicolas TOCHET, Isabelle VIALLAT, Marie-Claude VOINÇON.

Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur général adjoint en charge de la culture – Ville de Metz
Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Élise SERVERIN – Conseillère musique et danse Drac Grand Est
Marie-Christine MARKARIAN – Directrice administrative et financière – Metz Métropole
Fabrice GARREAU – Chef de cabinet – Ville de Metz

Directrice générale de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRE, directeur technique
Sibylle BRUNOT, responsable du service Education et médiation
Julia DEHAIS, Directrice de la communication et des relations avec le public
Anne-Claire GREHAIGNE, responsable du développement
Hamid JARI, responsable financier et agent comptable de l'EPCC
Sarah MCKEE, administratrice
Michèle PARADON, directrice artistique de l'Arsenal
Patrick PERRIN, programmateur musiques actuelles

ORDRE DU JOUR

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 14 décembre 2022 (délibérations n° 235 MES / n° 938 ONM)	4
II. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen des comptes et de la gestion sur les exercices 2017 à 2021, de l'EPCC Metz en Scènes (délibérations n°236 MES).....	4
III. Affaires financières	7
1) Décisions modificatives 2023 (délibération n° 237 MES/n° 939 ONM).....	7
2) Tarification des concerts, spectacles, abonnements, adhésions et ateliers de la Cité musicale-Metz à compter de la saison 2023-2024 (délibération n° 238 MES / délibération n° 940 ONM)	7
3) Tarification des locations de salles (délibérations n°239 MES)	9
4) Tarifs des redevances pour les traiteurs intervenant à la cité musicale-Metz (délibérations n° 240 MES).....	9
5) Grille tarifaire des offres entreprises de la cité musicale-Metz (délibérations n° 241 MES)	9
6) Grille tarifaire accès aux répétitions de l'orchestre pour les entreprises (délibérations n°941 ONM).....	9

7) Reconduction de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet DEMOS jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 942 ONM).....	10
8) Reconduction de l'organisation mise en place au niveau du service RH de la Cité musicale–Metz (délibération n° 242 MES/n° 943 ONM).....	10
9) Modalités de la liquidation de la prime annuelle (délibération n° 243 MES)	10
10) Refacturation forfaitaire des frais de communication (délibération n° 244 MES / délibération n° 944 ONM)	11
IV. Affaires administratives	11
1) Projet DEMOS – Reconduction des postes de Coordinateur / Coordinatrice de projet et de Chargé / Chargée de développement social (délibération n° 945 ONM)	11
2) Modification du poste d'Assistante Comptable en poste de Gestionnaire RH et Paie (délibération n° 946 ONM)	11
3) Modification du poste de Responsable de la production et de la diffusion (délibération n° 947 ONM)	12
4) Reconduction pour un an de la convention de Cession-escompte de créances auprès de la Société Compagnie Générale d'affacturage – Société Générale (délibération n° 948 ONM)	12
5) Adhésion à la dématérialisation des actes (délibération n° 949 ONM)	12
6) Mise en place de la carte achat public (délibération n° 949 ONM)	12
V. Divers	13
1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 245 MES)	13
2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 951 ONM)	13
3) Informations relatives aux actualités artistiques et culturelles et au fonctionnement de la Cité musicale–Metz.....	13

La séance est ouverte à 17h00 sous la Présidence de **Patrick THIL**.

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 14 décembre 2022 (délibérations n° 235 MES / n° 938 ONM)

Sans remarque ni commentaire, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen des comptes et de la gestion sur les exercices 2017 à 2021, de l'EPCC Metz en Scènes (délibération n°236 MES)

Patrick THIL signale que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est ne porte que sur l'EPCC Metz en Scènes. Malgré les interdépendances et une mutualisation d'une grande partie du personnel, l'Orchestre national de Metz Grand Est n'est pas concerné.

La Chambre Régionale de Comptes (CRC) n'a pas remis en cause le modèle original combinant un EPCC et un syndicat mixte. Si sa gestion au quotidien a été reconnue comme compliquée, ce modèle a néanmoins été considéré comme vertueux.

Aucune observation grave n'a été relevée concernant la gestion de l'EPCC.

Florence ALIBERT rappelle que le contrôle de la CRC a été notifié en novembre 2021 et s'est effectué entre novembre 2021 et avril 2022.

Un rapport d'observations provisoire a été envoyé fin juillet 2022, auquel un certain nombre de réponses ont été apportées. Le rapport d'observations définitif a été notifié le 22 décembre 2022 et le rapport définitif a été réceptionné le 10 février 2023.

Ce contrôle a représenté un travail important pour les équipes. Il a aussi été une opportunité d'améliorer le fonctionnement interne de l'EPCC. Il est néanmoins regrettable que le rapport se limite à analyser l'EPCC et occulte l'apport du projet de la Cité musicale.

Le bilan global de la CRC est positif. La CRC signale notamment la diversité des activités, la progression du public, et une forte capacité de l'établissement à conserver un lien avec le public et les artistes lors de la crise sanitaire. Elle salue également la réussite de la mise en œuvre du projet artistique et culturel commun de la Cité musicale–Metz et des synergies qui ont pu être créées entre les deux établissements.

La CRC note cependant une érosion entre 2017 et 2019 du disponible artistique (subventions diminuées des charges de structure) dont dispose l'EPCC pour mener ses activités. Les années 2020 et 2021 ne sont pas pertinentes en termes d'analyse.

Cette baisse du disponible artistique s'est d'ailleurs prolongée en 2022 et 2023 puisque le budget n'a pu être équilibré qu'en puisant dans les réserves de l'EPCC.

La CRC constate en parallèle un effort de maîtrise des charges d'exploitation, malgré l'augmentation de la masse salariale. Cette augmentation doit néanmoins être relativisée car elle est très maîtrisée lorsque les mutualisations de personnel sont prises en compte (refacturations à l'Orchestre national de Metz Grand Est).

La CRC identifie également plusieurs améliorations à apporter dans la gouvernance et la gestion de l'Établissement. Enfin, elle analyse la mise en œuvre administrative de la Cité musicale–Metz et souligne un certain nombre de lourdeurs liées à la coexistence de deux structures juridiques.

Florence ALIBERT ajoute que l'étude sur différents scénarios de gouvernance conduite en 2019 sera inscrite à l'ordre du jour des prochains CA/CS pour présentation. Elle balaie ensuite rapidement les rappels de droit et les recommandations de la CRC.

Rappels de droit

- Les statuts du Conseil d'administration devront évoluer pour se conformer aux règles de parité imposées par la loi : la parité étant actuellement respectée, cette modification n'est cependant pas urgente.
- Les documents budgétaires devront être complétés de manière exhaustive et fiable : cette recommandation sera mise en œuvre dès juin 2023 pour l'approbation des comptes de l'année 2022.
- Les décisions modificatives sont trop tardives eu égard à la date butoir du 21 janvier de l'exercice budgétaire : ce point a été corrigé puisque pour l'exercice 2022, la dernière décision modificative est intervenue en décembre 2022.
- La CRC demande la mise en place d'une procédure d'inventaire des biens conformément à l'instruction M4 : cet inventaire devrait être réalisé d'ici décembre 2023, sous réserve du recrutement rapide d'un nouvel administrateur.
- La CRC considère que les provisions passées sont en réalité des réserves budgétaires déguisées et doivent être reprises : cette demande a été entendue et une reprise a été effectuée en décembre 2022.
- La CRC a demandé la tenue d'une comptabilité d'engagement afin de permettre un véritable rattachement des charges et des produits à l'exercice : cette comptabilité a été mise en œuvre à compter de l'exercice 2023.

Recommandations

- La CRC estime que les indicateurs figurant dans la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Metz ne sont pas suffisamment nombreux : la nouvelle convention qui sera signée à partir de 2024 s'efforcera de revoir la liste de ces indicateurs.
- La CRC demande que les modalités d'octroi de la prime annuelle aux salariés de l'EPCC soient précisées en Conseil d'administration. Ce point est à l'ordre du jour du Conseil d'administration de ce jour.
- Une délibération sur les modalités de temps de travail devra aussi être présentée en Conseil d'administration.
- Un nouveau Règlement intérieur sera nécessaire afin de tenir compte des dispositions du RGPD : il devrait être finalisé d'ici juin 2024.
- La CRC recommande également d'élaborer un Règlement comptable et financier unique à partir des procédures comptables et budgétaires en vigueur : cet objectif pourrait être atteint en décembre 2023, sous réserve de l'arrivée rapide d'un administrateur.

- Il faudra également que la convention de mise à disposition des équipements par la Ville de Metz précise les modalités d'amortissement des biens : la nouvelle convention qui sera signée début avril a d'ores et déjà intégré ce point.

Françoise GROLET se renseigne sur les reprises de provisions intervenues en 2022.

Florence ALIBERT explique qu'une décision modificative a été passée lors du Conseil d'administration de décembre 2022. Les provisions pour risques et charges jugées non conformes par la CRC ont été reprises.

Françoise GROLET évoque ensuite le manque de visibilité sur les contributions des partenaires souligné par le Chambre Régionale des Comptes.

Patrick THIL répond que les contributions sont des subventions obligatoires dès lors que les signatures sont intervenues. Elles devraient effectivement être indiquées de manière statutaire.

Françoise GROLET demande si cette indication sera inscrite dans les nouveaux statuts qui suivront la fusion de l'EPCC et de l'Orchestre national.

Patrick THIL précise qu'aucune fusion des organisations n'a été actée. Il n'y est d'ailleurs pas favorable, notamment en raison du coût administratif qu'elle provoquerait. L'organisation actuelle n'étant pas structurellement équilibrée, ce surcoût ne semble pas opportun.

Patrick THIL considère par ailleurs qu'il était de bonne gestion de passer des provisions, même si ces provisions réduisent le bénéfice et donc l'impôt payé à l'État. Il était en effet tout à fait prévisible que les années 2023 et 2024 seraient difficiles.

Françoise GROLET se renseigne sur l'Observatoire des publics qui était envisagé.

Florence ALIBERT répond que l'étude sur les publics menée en 2019 n'a pas été réitérée, en raison de la crise sanitaire mais qu'elle devrait être relancée au cours de la saison 2023/2024.

Patrick THIL observe que le spectacle vivant regagne un public plus rapidement que les salles de cinéma.

Françoise GROLET s'interroge sur la fréquentation moyenne payante de l'Arsenal.

Florence ALIBERT signale que compte tenu de la capacité importante de l'Arsenal (1 350 places), tous les spectacles ne peuvent remplir cette salle. Par conséquent, un objectif de fréquentation spécifique est défini pour certains programmes à partir duquel s'apprécie le taux de fréquentation.

Françoise GROLET s'étonne par ailleurs qu'un artiste pop organise un concert dans l'ancienne église de Saint-Pierre-aux-Nonnains. Il lui semble que la Boîte à Musique aurait été un lieu plus approprié.

Florence ALIBERT précise que ce concert n'est pas organisé par la Cité musicale mais par le producteur Label LN qui a loué ce lieu. Elle ajoute que la Cité musicale-Metz ne réserve pas ce lieu aux musiques savantes. C'est un lieu ouvert à toutes les cultures et toutes les esthétiques.

Charlotte PICARD se montre au contraire plutôt contente que cet artiste se produise dans ce lieu car cela offre à son public une opportunité d'y entrer et peut-être d'y retourner.

Le Conseil d'administration de l'EPCC prend acte de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur l'examen des comptes et de la gestion de l'EPCC Metz en Scènes.

III. Affaires financières

1) Décisions modificatives 2023 (délibération n° 237 MES/ n° 939 ONM)

Sarah MCKEE explique que les deux décisions modificatives proposées permettent d'adopter un budget équilibré. Il s'agit principalement d'acter les montants définitifs des subventions d'investissement octroyées par la Ville de Metz, inférieures à ce qui avait été prévu au Budget prévisionnel.

- Pour Metz en Scène, la subvention est de 150 000 euros contre 353 000 euros espérés pour faire face à des travaux urgents.
- Pour l'Orchestre national de Metz Grand Est, la subvention sera de 20 000 euros contre 25 000 euros initialement demandés.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

Florence ALIBERT rappelle que les bâtiments mis à disposition par la Ville de Metz représentent un patrimoine exceptionnel de 22 500 mètres carrés, dont trois bâtiments classés au titre des Monuments Historiques et deux bâtiments signés par des architectes de renom (Ricardo Bofill et Rudy Ricciotti).

La convention de mise à disposition de ces bâtiments sera renouvelée pour une durée de 12 ans. Elle séparera les travaux d'entretien et de réparation courants pour lesquels une subvention d'investissement est octroyée des gros travaux de renouvellement qui sont de la compétence de la Ville de Metz.

Florence ALIBERT craint que la subvention d'investissement octroyée soit insuffisante compte tenu des dépenses prévues. L'entretien de ces bâtiments est complexe et coûteux.

2) Tarification des concerts, spectacles, abonnements, adhésions et ateliers de la Cité musicale-Metz à compter de la saison 2023-2024 (délibération n° 238 MES / délibération n° 940 ONM)

Julia DEHAIS indique que la Cité musicale est très attentive à son offre tarifaire. Elle propose des réajustements des grilles tarifaires à compter de la saison 2023-2024, dont les principaux objectifs sont de

- répercuter en partie la hausse des coûts des spectacles et l'exploitation des salles,
- augmenter les recettes de billetterie,
- élargir la gamme tarifaire et favoriser la venue de tous les publics.

Arsenal

Les ajustements suivants sont proposés :

- Revalorisation d'un euro de l'ensemble des catégories du tarif A+.
- Revalorisation d'un euro des catégories 1, 2 et 3 du tarif A.
- Revalorisation d'un euro des catégories 1 et 2 du tarif B.

Afin de mieux s'adapter à la diversité de la programmation, les modifications suivantes sont proposées :

- Création d'un nouveau tarif C de 10 à 30 euros afin d'être au plus proche des tarifs pratiqués pour certains spectacles chorégraphiques.
- Création d'un tarif unique G à 6 euros afin de favoriser l'accès de tous les publics à la salle de l'Arsenal.

BAM et Trinitaires

Afin d'être au plus proche des tarifs pratiqués pour certains artistes dans les musiques actuelles et de favoriser l'accès à tous les publics, les modifications suivantes sont également proposées :

- La création d'un nouveau tarif A, de 8 à 32 euros.
- La création d'un nouveau tarif E, de 8 à 22 euros.
- La création d'un tarif « moins de 2 ans » à 8 euros.

Réajustement du tarif mobilité inclusion

Ce tarif est actuellement proposé à -20 % pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs. Il est proposé de le porter à -50 %.

Création de tarifs spéciaux

La création de tarifs spéciaux est proposée concernant le nouveau spectacle en 4 épisodes *Sauve-qui-peut (la Révolution)* de la Compagnie Roland Furieux :

- 40 euros pour les deux soirées du 9 et du 10 novembre (2 épisodes chaque soir), ainsi que la journée complète du 11 novembre (4 épisodes).
- 55 euros pour la journée complète du 11 novembre avec un repas à l'Orangerie.

Patrick THIL souligne la volonté que ces tarifs restent accessibles au plus grand nombre ainsi que le souci de l'inclusion des publics.

Yvette MASSON FRANZIL relève avec satisfaction l'effort envers les publics en situation de handicap.

Charlotte PICARD salue également le maintien du tarif minimum à 8 euros pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Tarification des locations de salles (délibération n°239 MES)

Anne-Claire GREHAIGNE explique qu'une hausse des tarifs de location des espaces gérés par l'EPCC Metz en Scènes est prévue, en rapport avec la hausse des coûts et l'inflation. Ainsi les tarifs des salles de l'Arsenal augmenteront de 5 à 6 %.

Une nouvelle tarification pour la privatisation du cloître des Trinitaires sera introduite pour faire face à des demandes croissantes, de même que de nouvelles tarifications pour la privatisation de la salle d'exposition pour des Packs mariage (vin d'honneur, soirée, brunch le lendemain).

Patrick THIL explique que les circonstances budgétaires actuelles imposent de rechercher des ressources.

4) Tarifs des redevances pour les traiteurs intervenant dans les salles de la Cité musicale–Metz (délibération n° 240 MES)

Anne-Claire GREHAIGNE annonce que les redevances pour les traiteurs intervenant à la cité musicale–Metz ont été modifiées. Trois nouvelles tranches ont été ajoutées au-delà de 400 personnes.

5) Grille tarifaire des offres entreprises de la cité musicale–Metz (délibérations n° 241 MES)

Anne-Claire GREHAIGNE signale que les tarifs des offres entreprises (cocktails privés organisés autour de concerts ou de répétitions) ont été revus.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, les points 3), 4), 5) sont adoptés à l'unanimité.

6) Grille tarifaire accès aux répétitions de l'orchestre pour les entreprises (délibérations n°941 ONM)

Anne-Claire GREHAIGNE annonce que deux types de tarification seront désormais proposés. Une tarification pour assister à une répétition dans les gradins et une autre pour assister à une répétition en immersion totale dans l'orchestre.

Florence ALIBERT souligne le caractère unique de cette immersion totale, qui justifie sa valorisation.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

7) Reconduction de la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le cadre du projet DEMOS jusqu'au 30 juin 2023 (délibération n° 942 ONM)

Sarah MCKEE explique qu'à la suite de la prolongation du projet DEMOS 2 jusqu'au 30 juin 2023 et à la reconduction du projet avec deux nouveaux orchestres jusqu'en juin 2026, il est proposé de reconduire la rémunération des musiciens permanents et des intervenants extérieurs dans le projet DEMOS.

Florence ALIBERT précise que cette rémunération pourrait évoluer au cours de prochains mois puisque la Philharmonie de Paris réfléchit à une augmentation en lien avec l'inflation.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

8) Reconduction de l'organisation mise en place au niveau du service RH de la Cité musicale–Metz (délibération n° 242 MES/n° 943 ONM)

Sarah MCKEE rappelle que l'organisation en place depuis juillet 2022 au niveau du service RH de la Cité musicale–Metz prévoit que la responsable des ressources humaines de l'EPCC Metz en Scènes porte un certain nombre de missions transverses sur des sujets RH au niveau de la cité musicale.

Cette organisation s'est révélée fructueuse puisqu'elle a permis d'avancer sur plusieurs dossiers RH communs aux deux structures. Par conséquent, sa reconduction jusqu'à fin juin 2023 est souhaitée.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

9) Modalités de la liquidation de la prime annuelle (délibération n° 243 MES)

Florence ALIBERT signale que cette délibération fait suite au rapport de la CRC, qui observe que la prime annuelle octroyée aux salariés de l'EPCC n'a jamais été présentée en détail au Conseil d'administration.

Le taux de cette prime a été initialement fixé à 65 % du salaire brut par le directeur général de l'époque lors d'une réunion avec les délégués du personnel en 2011.

Cette prime est octroyée à l'ensemble des personnels permanents à l'exception de la Directrice générale, ainsi qu'aux personnels engagés en CDD à l'exception des agents vacataires des services Accueil, Bar et Boutique, et des artistes et intermittents du spectacle.

Elle correspond à 65 % du salaire brut moyen mensuel sur 12 mois. Elle est octroyée *pro rata temporis* pour les entrées en cours d'année. Un acompte de 15 % est versé sur la rémunération de mai et le solde est versé sur la rémunération de novembre.

Cette prime est soumise à cotisations sociales et considérée comme du salaire.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

10) Refacturation forfaitaire des frais de communication (délibération n° 244 MES / délibération n° 944 ONM)

Julia DEHAIS explique que le service Communication de la Cité musicale–Metz est mutualisé entre l'Orchestre national et l'EPCC. Afin de simplifier le suivi administratif du budget de communication, il est proposé que l'EPCC engage l'ensemble des dépenses de communication de la Cité musicale–Metz et refacture à l'orchestre un montant forfaitaire annuel de 110 000 euros. Ce montant qui s'appuie sur un historique des dépenses pourra être révisé annuellement.

Florence ALIBERT ajoute que cette proposition vise à atténuer les lourdeurs administratives inhérentes à la coexistence de deux structures juridiques.

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

IV. Affaires administratives

1) Projet DEMOS – Reconduction des postes de Coordinateur / Coordinatrice de projet et de Chargé / Chargée de développement social (délibération n° 945 ONM)

Sarah MCKEE explique qu'au regard des deux orchestres DEMOS qui se poursuivent jusqu'à juin 2026, il a été nécessaire de reconduire l'équipe dédiée au projet DEMOS. Dans ce cadre, il est proposé de reconduire le poste de Coordinateur / coordinatrice du projet DEMOS (ouvert désormais aux catégories A et B) et le poste de Chargé(e) de développement social.

Ces deux postes seront dorénavant sous l'autorité de Sibylle BRUNOT.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

2) Modification du poste d'Assistante Comptable en poste de Gestionnaire RH et Paie (délibération n° 946 ONM)

Sarah MCKEE indique qu'il s'agit d'entériner l'évolution d'un poste au sein du service RH de l'Orchestre national de Metz Grand Est. Au vu de ses missions, ce poste est ouvert aux catégories B.

Parallèlement, l'adjointe administrative principale de première classe qui tient ce poste est éligible à une promotion interne au grade de rédacteur.

Florence ALIBERT précise que la modification de ce poste permet d'entériner les missions actuelles de cette personne. L'ouverture aux catégories B lui permet de candidater à cette promotion interne.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

3) Modification du poste de Responsable de la production et de la diffusion (délibération n° 947 ONM)

Sarah MCKEE annonce qu'à la suite du départ de l'agent qui occupait le poste de Responsable de la production et de la diffusion, il est proposé de modifier ce poste au sein du Syndicat mixte pour l'ouvrir aux catégories B et A. Les missions du poste restent inchangées.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

4) Reconduction pour un an de la convention de Cession-escompte de créances auprès de la Société Compagnie Générale d'affacturage – Société Générale (délibération n° 948 ONM)

Sarah MCKEE explique que comme chaque année, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 900 000 euros pour 2023. Dans cette optique, il est proposé de reconduire pour un an la convention passée avec la Société Générale.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

5) Adhésion à la dématérialisation des actes (délibération n° 949 ONM)

Sarah MCKEE propose l'adhésion du Syndicat mixte de l'Orchestre national à un outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaires des actes. Ce système d'information permet par ailleurs une réduction des coûts d'impression ainsi que l'accélération et la sécurisation des échanges.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

6) Mise en place de la carte achat public (délibération n° 949 ONM)

Sarah MCKEE propose la mise en place de cartes d'achat au niveau de l'Orchestre en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004. Ces cartes sont un moyen de paiement permettant d'effectuer des commandes auprès de fournisseurs qui seront référencés.

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.

V. Divers

1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 245 MES)

Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte de ce point.

2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 951 ONM)

Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, il est pris acte de ce point.

3) Informations relatives aux actualités artistiques et culturelles et au fonctionnement de la Cité musicale–Metz

En préambule, **Charlotte PICARD** salue les musiciens de l'Orchestre qui ont été chahutés lorsqu'ils ont pris la parole par rapport à la mobilisation contre la réforme des retraites. Les administrateurs sont conscients qu'il s'agit d'un métier difficile même s'il est passionnant.

Patrick THIL appuie ces propos.

Florence ALIBERT apprécie ce soutien des administrateurs qui ne peut que reconforter les musiciens et les encourager à poursuivre dans la recherche de l'excellence. Elle remercie ensuite l'État au titre de la DRAC Grand Est pour son aide exceptionnelle aux structures labellisées. L'Orchestre national de Metz Grand Est recevra ainsi une aide de 30 000 euros d'ici quelques semaines.

Un accord de principe du Département a par ailleurs été obtenu pour un soutien à l'EPCC Metz en scènes au titre du temps fort musique et bande dessinée qui débutera très prochainement. Une aide de 20 000 euros est espérée d'ici l'été.

Le Département a également décidé d'augmenter sa subvention annuelle sur DEMOS 3 de 40 000 euros actuellement à 50 000 euros en 2023, 80 000 euros en 2024, et 90 000 euros en 2025. Cette augmentation compensera la baisse du financement de la Philharmonie de Paris.

Florence ALIBERT fait part ensuite des actualités artistiques :

- ✓ Le dernier CD publié par l'Orchestre et consacré à 4 compositrices françaises a été plébiscité par la critique.

- ✓ Le temps fort *Musiques à croquer*, qui crée des liens entre musique et bande dessinée, est prévu du 2 au 13 avril. Deux dessinateurs illustreront en direct des œuvres de Grieg interprétées par l'orchestre, à Enghien-les-Bains puis à l'Arsenal.
- ✓ Une nouvelle collaboration transfrontalière avec le Grand Manège de Namur débute. L'Orchestre national s'y rendra en avril et en juin, et des discussions ont été engagées pour plusieurs dates de concert en 2023-2024.
- ✓ Un enregistrement du Concerto pour piano n° 2 de Brahms sera réalisé pendant les vacances de Pâques.
- ✓ Les masterclass de direction d'orchestre se poursuivent, avec une troisième édition cette année.

Michèle PARADON annonce la venue de la chorégraphe Anne Teresa De Keersmaeker pour une pièce exceptionnelle, *Les Sonates du Rosaire* du compositeur Ignaz Franz Biber.

Dans le cadre de *Musiques à croquer*, Christophe Panzani et Ludovic Debeurme offriront un concert dessiné. Le lendemain, Anne Pacey sera sur scène avec Cyril Pedrosa. Anne Pacey sera d'ailleurs sur le plateau dans le cadre du concert de Rhoda Scott.

Le Festival Passages se déroulera du 3 au 21 mai.

Emiliano Gonzalez Toro et son ensemble musical I Gemelli donneront en concert *Le Couronnement de Poppée*, troisième opus des opéras de Monteverdi.

Patrick PERRIN présente les différentes manifestations prévues aux trinitaires et à la BAM d'ici le prochain conseil d'administration :

- ✓ Le projet participatif *Breaking BAM*, qui fait travailler des étudiants volontaires sur la construction d'une soirée, est programmé le 13 avril. Il réunira entre autres *Enchantée Julia*, *Prince Waly*, et *Kerchak*.
- ✓ Grand Blanc donnera un concert aux Trinitaires le 12 mai.
- ✓ Jo Satriani sera en concert à la BAM le 22 mai.
- ✓ Geoffrey Lolli sera à la BAM dans le cadre du festival Passages.

Florence ALIBERT annonce également l'organisation le 6 mai à la BAM d'une rencontre 100 % féminine autour des musiques actuelles dans le cadre de l'égalité hommes-femmes. Il s'agira d'échanger avec toutes les femmes qui gravitent autour des musiques actuelles afin d'identifier les difficultés qu'elles rencontrent et leurs besoins, et mettre en place un plan d'action.

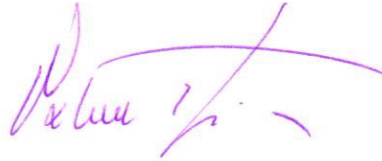
Sibylle BRUNOT présente la première édition de la semaine internationale de l'éducation artistique et culturelle du 30 mai au 4 juin. Cet événement est initié par la Ville et la Cité musicale, en partenariat avec l'Université de Lorraine.

Benoît BRADEL évoque ensuite le Festival Passages qui se déroulera du 3 au 21 mai autour d'une thématique transitalienne et des projets pour tous les âges. Ce sera une invitation au voyage pour tous les publics.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 29 mars 2023

Le Président du Comité syndical et du Conseil
d'Administration



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle